



Retour sur le Comité Technique du 23 janvier 2015

1/ Bienvenue au Comité Technique, nouvelle formule :

- Le Comité Technique n'est plus paritaire : seuls les représentants du personnel donnent un avis.
- Face aux 16 représentants du personnel (8 titulaires et 8 suppléants), des représentants de l'employeur (élus ou directeur généraux) : 6 titulaires et 6 suppléants et 2 invités selon l'ordre du jour.
- Attention aux dossiers mal ficelés : désormais, un rejet unanime des représentants du personnel oblige l'employeur à présenter un nouveau dossier dans un délai de 1 mois.

Pour lancer ce nouveau mandat, Elisabeth Lefranc, Vice-Présidente au Personnel, rappelle que les élus ont décidé d'une progression réduite de la masse salariale sur l'ensemble du mandat (donc l'effectif devrait se réduire). La politique RH du mandat vise à garantir l'égalité, à faire vivre les dispositifs de déroulement de carrières et d'action sociale, à progresser sur la gestion des inaptitudes. Pour sa part, la CFDT insiste sur la qualité du dialogue social en souhaitant un saut des paroles (vœux de la présidente pour 2015) aux actes.

2/ Modification du tableau des effectifs

2 transformations de poste. Et suppression d'un poste d'administrateur en compensation d'une création d'un poste d'administrateur intervenu en juin dernier.

La CFDT s'abstient. UNSA : pour. CGT et FO : contre.

3 /Direction Générale Culture : Direction du Patrimoine et de l'Archéologie, création d'un service commun

La CFDT comprend le sens de la création d'un service commun Nantes-Nantes Métropole pour gérer les équipements qui sont devenus métropolitain depuis le 1^{er} janvier 2015, en particulier le CIAP (Centre d'Interprétation et d'Animation du Patrimoine) de Rezé, actuellement en construction. Ce transfert d'équipement s'accompagne de l'arrivée de 2 agents de Rezé à Nantes Métropole à compter du 1^{er} mars 2015. Sauf que...

- Les 2 collègues sont à la Ville de Nantes depuis le 1^{er} janvier 2015 sans que les Comités techniques de Nantes et de Rezé n'ait été informés. L'administration nous explique qu'il s'agit d'une décision de recrutement de la Ville de Nantes (c'est pour cela que les Comités techniques n'ont pas été saisis) afin de faciliter leur intégration. Mouais.

- Un fois le CIAP ouvert, le projet est configuré pour être porté par 5 personnes. Qui s'occupe des recrutements ? Et que deviennent les agents de Rezé qui ont des vues pour intégrer l'équipe ? Il est confirmé que c'est Nantes Métropole qui embauchera et qu'il y aura une attention portée aux agents de Rezé intéressés. La CFDT veut rester vigilante sur ce point.

- Le projet reste très ancré dans la politique culturelle de la Ville de Rezé et la CFDT se demande comment sera piloté politiquement le dossier. Madame Lefranc nous confirme que c'est Monsieur Roussel qui a délégation sur le sujet (Vice-Président Proximité - Dialogue citoyen - Coopérations métropolitaines - Tourisme).

- Le passage de Rezé à Nantes Métropole est un autre exercice que les mutualisations entre Nantes et la Métropole. Le syndicat CFDT Interco de Loire Atlantique avait alerté sur le sujet en décembre en demandant à la présidente pour jeter les bases d'un dialogue social de dimension métropolitaine. Monsieur Calvez nous dit en substance d'y aller mollo et relativise en affirmant qu'il n'y a pas d'autres transferts envisagés. Cette réponse ne nous satisfait évidemment pas : il y a 6 mois, on nous disait déjà de nous inquiéter de rien !

La CFDT vote contre. UNSA : pour. CGT : contre. FO : abstention.

4 / Direction Générale Organisation et Ressources Humaines

- Structuration des directions thématiques du Département RH

La CFDT a redit qu'il y avait beaucoup d'attente de la part des agents (RH ou non) sur cette réorganisation. Tout ne sera pas réglé au 1^{er} septembre 2015. L'organisation proposée paraît plus intégrée que l'organisation précédente qui a trop souffert d'un fonctionnement en tuyaux. Cependant, le rapport ne dit rien du fonctionnement quotidien du département et l'enjeu est bien le travail en cours sur les processus RH.

La CFDT s'abstient. UNSA : pour. CGT et FO : abstention.

- Modalités de gestion transitoire des personnels transférés de la Ville de Nantes

La métropolisation s'est faite dans un délai très serré (agents de la réglementation de l'espace public, équipements sportifs et culturels), il est donc raisonnable ne de pas rajouter de la complication tant pour les agents que pour ceux en charge des RH.

La CFDT vote pour. CGT , FO et UNSA : abstention.

- Actualisation du cadre conventionnel des services communs

Opération de toilettage des conventions sur les services mutualisés entre Nantes et Nantes Métropole.

La CFDT s'abstient. CGT, FO et UNSA : abstention.

5/ Direction Energies, Environnement et Risques, Délégation de Service Public pour les réseaux de chaleur.

On ne peut s'empêcher de se poser la question de la régie dès lors qu'un projet de Délégation de Service Public (DSP) est mis sur la table du Comité technique. Au-delà du débat sur les éléments techniques, il faut bien noter que ce dossier s'inscrit dans la continuité des autres réseaux de chaleur pour lesquels la collectivité a fait dès le départ le choix d'une DSP.

La CFDT s'abstient. CGT : contre. FO et UNSA : abstention.

6 / Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale, Evolution organisationnelle

Il y a beaucoup à dire sur ce dossier complexe :

- Un dossier qui arrive de loin : il fait suite au CTP du 30 juin 2014 qui fait notamment disparaître la Direction des Projets de Renouveau Urbain (DPRU : 11 postes et 8 agents à repositionner). Depuis, les interpellations d'organisations syndicales n'ont pas manqué depuis 6 mois.
- Des réunions de concertation à la dernière minute peu compatibles avec des délais raisonnables nécessaires aux représentants du personnel.
- Des interrogations sur le sens de la « jonction » (c'est le mot du rapport) entre la Mission Qualité et la MATS en une seule mission dans la mesure où les faits laissent entendre que chacune des Missions continuera d'exister.
- Des interrogations sur le sens de la nouvelle organisation pour traiter le renouvellement urbain des quartiers de la géographie prioritaire. Les interpellations de la CFDT et de la CGT ont amené à des modifications de dernière minute. Le nouveau schéma d'organisation proposé aujourd'hui a plus de sens. Mais, il reste encore beaucoup de choses à clarifier dans le mode d'organisation et de nouvelles questions vont sans doute surgir : il y a quand même une perte de postes sur le sujet (-5/11) dont il faudra mesurer les conséquences.
- L'accompagnement RH des agents a été laborieux : des situations d'attente, des propositions inadaptées, ... Les agents n'ont pas démissionnés, ils n'ont pas à payer le prix du choix de l'employeur de dissoudre un service.

Au final, la CFDT constate que l'ensemble des situations individuelles de la DPRU trouve des issues favorables. Dans d'autres services, d'autres situations individuelles trouvent des issues positives dans le cadre de ce rapport au Comité Technique. Tous ces agents ont envie de tourner une page. C'est pourquoi, malgré tous les critiques émises, la CFDT n'a pas fait obstruction à la mise en œuvre de ce rapport.

La CFDT s'abstient. CGT : contre. FO et UNSA : abstention.